



SE-UNSA MARNE  
Maison des syndicats  
15 bd de la paix  
BP149 51055 REIMS cedex  
Rez de chaussée avant l'ascenseur  
03 26 88 25 53 [51@se-unsa.org](mailto:51@se-unsa.org)  
<http://sections.se-unsa.org/51/>



## SE-UNSA Marne - Flash du 16 septembre 2010

Merci d'afficher le flash (utilisez le format .pdf joint)

Au menu :

**1/ Action du 23 septembre**

**2/Infos Retraites**

**3/Rythmes scolaires**

**4/Médecine scolaire**

**5/Action culturelle**

**6/Quel avenir pour le collègue ?**



Retraites : Le combat continue le 23 Septembre.

Le succès de la mobilisation du 7 septembre, qui a réuni plus de 2,5 millions de personnes dans la France entière, a amené le Président à annoncer quelques infléchissements de son projet de loi initial. Pour l'UNSA, cette réponse n'est pas à la hauteur des revendications exprimées le 7 septembre sur le caractère injuste et inacceptable du projet de réforme. La mobilisation doit donc continuer et s'amplifier. C'est le sens du nouvel appel intersyndical interprofessionnel pour le 23 septembre.

**Restons mobilisés : la grève du 23 septembre sera déterminante !**

Après un vote à l'assemblée en première lecture le débat va continuer au sénat et revenir en deuxième lecture à l'assemblée. **Le temps reste donc encore à l'action.** Au soir du 7 septembre l'opinion publique s'est déclarée favorable à la poursuite de l'action. Aujourd'hui un sondage montre le rejet des français de cette réforme telle que le gouvernement l'organise et notamment le rejet du report de l'âge légal du départ à la retraite. **La grève du 23 septembre sera donc déterminante.**

En complément de notre courriel précédent :

-Le **tract** en téléchargement et la **lettre aux parents** > <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article411>

-Une **vidéo** > <http://www.se-unsa.org/spip.php?rubrique198&num=33>

-Les **articles interprofessionnels** > <http://www.unsa-champagne-ardenne.com/>

**Pas de manifestation par procuration : je fais grève ET je viens manifester ! > Pour peser, il nous faut être visibles !**

### **2/Infos Retraites**

Nous vous tiendrons informés dans les prochains jours de l'analyse que nous faisons sur l'ensemble des amendements apportés par l'Assemblée Nationale au projet de réforme

Nos adhérents recevront ces jours ci une lettre d'information spéciale.

Site Unsa Fonction Publique > <http://www.unsa-fp.org/>

### **3/Rythmes scolaires**

Le ministre a enfin ouvert la consultation sur les rythmes scolaires > [www.rythmes-scolaires.fr](http://www.rythmes-scolaires.fr)

**Rythmes de l'enfant et de l'adolescent : La position du SE-UNSA**

**Un large débat est nécessaire** : tout d'abord, nous considérons que ce qui doit motiver un débat sur les rythmes de vie des enfants est le souci de leur réussite scolaire et de leur épanouissement. Aussi cet objectif ambitieux mérite un débat large, ouvert à tous les partenaires de l'école, qui ne soit pas restreint d'entrée de jeu à un niveau d'enseignement (le respect des rythmes de l'enfant ou du jeune conditionne ses apprentissages : cela s'entend pour l'école primaire mais aussi pour le collège et le lycée) et qui n'exclut pas d'emblée de la réflexion certaines modalités d'organisation.

**Un temps global** : nous devons penser globalement le temps de l'enfant car l'école seule ne changera pas tout. Quelles que soient les modalités d'organisation des rythmes scolaires retenues, nous savons qu'elles ne seront pas déterminantes sur le rythme de vie de l'enfant si elles ne sont pas accompagnées d'une réflexion sur le temps périscolaire et sur le temps

familial. Nous savons qu'un enfant qui manque de sommeil parce qu'il se couche tard à la maison sera un élève fatigué en classe, quel que soit le rythme scolaire envisagé. Les activités péri et extrascolaires, les activités relevant du temps familial sont donc déterminantes dans l'existence ou non du problème de désynchronisation (décalage psycho-physiologique de l'enfant ou du jeune). C'est donc un dossier qui doit traiter la question des rythmes dans sa globalité avec l'ensemble des partenaires.

**L'organisation du temps scolaire relève du l'Education nationale** : certaines modalités d'organisation de la journée, de la semaine ou de l'année scolaire peuvent peut-être mieux prendre en compte les rythmes de l'enfant. Même si l'organisation du temps scolaire intègre les contraintes économiques, politiques et sociales, l'aménagement du temps scolaire doit répondre à l'intérêt du jeune et donc, relève du ministère de l'Éducation nationale, après consultations des instances paritaires et tripartites. Dans ce cadre national, les prérogatives des conseils d'écoles et des conseils d'administration doivent être respectées sur les modalités locales d'organisation. Une harmonisation fonctionnelle doit être recherchée sur l'étendue d'une commune ou d'un bassin, de l'école au lycée. Tout projet doit faire l'objet d'une élaboration concertée et d'une évaluation régulière par l'ensemble des partenaires concernés.

**L'organisation de l'année scolaire** : l'année scolaire doit être réorganisée, de façon à permettre la mise en place de semaines et de journées plus respectueuses des besoins des enfants et des adolescents. La problématique ne se résume pas à la seule question de la durée des vacances d'été qui est simplement l'un des éléments du débat. Le SE-UNSA exige un bilan des divers modes d'organisation du temps scolaire et souhaite qu'une conférence de consensus soit organisée sur ce thème.

Par ailleurs, un calendrier scolaire pluriannuel doit être défini nationalement. En toute hypothèse, il devra toujours tendre à respecter :

- une alternance équilibrée de périodes de travail et de repos sur la base de deux semaines de vacances pour sept semaines de classe ;
- une amplitude de zonage réduite.

**Une approche qualitative du temps scolaire** : La durée hebdomadaire d'enseignement est la même pour tous les élèves d'un niveau donné. Cependant, si la «quantité» est la même pour tous les élèves, une différence qualitative est possible et souhaitable au sein de la classe. Aussi, le SE-UNSA demande que la durée hebdomadaire d'enseignement obligatoire, y compris toute forme d'aide individualisée, n'excède pas 24 heures dans le 1<sup>er</sup> degré, 27 heures au collège et 30 heures au lycée. De même une réflexion sur le temps scolaire doit s'accompagner dans le premier degré d'une remise à plat des programmes de 2008, beaucoup trop lourds à traiter dans le temps d'enseignement obligatoire imparti, qui est pourtant l'un des plus longs d'Europe en termes de volume horaire. Plus largement, c'est bien au travail de l'élève qu'il faut s'intéresser et à ses acquis réels. De ce point de vue, les programmes peuvent être revus à tous les niveaux pour dégager du temps d'apprentissage, plutôt que du temps d'« exposition aux savoirs ». Varier les modalités d'apprentissage (cours « traditionnel », travail en groupe, travail personnel accompagné, ateliers,...) est aussi important que la durée hebdomadaire ou journalière.

A suivre !

**4/ Médecine scolaire** : Communiqué du syndicat des médecins UNSA- Education

**Un "nouveau" plan de santé des élèves : la médecine scolaire sans médecins ?** Le ministère de l'Education nationale va proposer prochainement un "nouveau" plan santé des élèves : avec quels médecins ? Rappel : il existe un médecin scolaire pour 10 000 élèves

En bref, les médecins scolaires sont appelés à répondre à leurs missions avec les moyens réels attribués par l'Etat et aux besoins de santé, que, dans le respect de leur déontologie, ils jugent prioritaires :

- Les consultations médicales s'effectueront sur un nombre de pôles de consultation limités, définis par le médecin du secteur, car au regard de l'étendue de leurs secteurs et les médecins ne sont plus en mesure de se déplacer dans les établissements scolaires de la maternelle à la terminale.
- Les médecins se recentrent sur les missions médicalement prioritaires. Ils continuent à examiner les enfants, à apporter leur expertise pour leur scolarisation, et à recevoir leurs familles, mais ils ne renseigneront plus les documents et dossiers demandés par les Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées.

Les médecins de l'Education Nationale attendent de leur ministère de tutelle des propositions concrètes de revalorisation de carrière. Ils attendent les propositions du ministère sur le devenir de la médecine de l'enfant et l'adolescent dans leur milieu de travail : l'Ecole

Lire tout l'article > <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article412>

## **5/Action culturelle**

Pour bénéficier de réductions sur des abonnements théâtre > <http://www.ac-reims.fr/ia51/spip.php?article244>

## **6/Quel avenir pour le collège ?**

Le SE-UNSA lance un Blog sur l'avenir du collège > <http://avenirducollege.wordpress.com/>

Sur ce blog, **vous trouverez de quoi nourrir votre réflexion** sous la forme d'éclairages, d'interviews, d'analyses, de compte-rendu d'actions menées dans les établissements. Vous pourrez apporter vos témoignages, vos idées, donner votre avis sur les propositions avancées. Vous pourrez ainsi être acteurs du débat...

## **Vos contacts au Se-UNSA :**

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19 / Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61 / Benoît FOLB / 06 14 25 29 64 /

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article6>